



Vol en réunion pour jeu avec un extincteur

Par **calog**, le **08/06/2009** à **16:19**

Bonjour,
mon fils de 18 ans et des copains de 17 ans se sont amusés avec un extincteur "emprunté" dans le hall d'immeuble de chez le copain et se sont retrouvés au poste. Mon fils, majeur, a passé la nuit en garde à vue et est convoqué devant le tribunal.
Que risque-t-il ? c'est sa première fois

Par **frog**, le **08/06/2009** à **16:30**

Salut,
[citation][mon fils] est convoqué devant le tribunal. [/citation]
Je m'étonne un peu qu'on ait jugé opportun d'aller jusque là...
Comment s'est déroulée l'audition ? La responsabilité des uns et des autres a-t-elle été établie facilement ?
Quoi qu'il en soit, hormis une petite tape sur les doigts (TIG, amende avec suris), il n'y a pas grand chose à craindre à priori. Les frais occasionnés par les dégâts tels que le (re)remplissage de l'extincteur et le nettoyage seront à sa charge.
Bref, pas de quoi trop s'inquiéter. La prochaine fois, suggère lui de s'approvisionner en extincteurs dans les friches... Y'en a un paquet qui traînent ;-)
Allez, pour la route : http://www.dailymotion.com/user/Lefist-prod/video/xg0bh_operation-poudre-blanche_creation